



**Commission de vérité et  
de réconciliation du Canada**

**Commission de vérité et de réconciliation du Canada**

*« Pour l'enfant enlevé, pour le parent laissé derrière »*

*9e séance de l'Instance permanente des Nations Unies*

*sur les questions autochtones*

*Discours du président,*

*l'honorable juge Murray Sinclair*

*Le 27 avril 2010*

*Organisation des Nations Unies, New York*

Vos excellences, membres experts de l'Instance permanente, distingués aînés, mesdames et messieurs. Notre délégation désire tout d'abord remercier et rendre hommage au Haudenosaunee, les gardiens traditionnels de ces territoires.

Je suis le juge Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Je suis ici avec mes collègues commissaires, Marie Wilson et le chef Wilton Littlechild pour représenter la Commission de vérité du Canada.

Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion d'être avec vous aujourd'hui pour cette importante rencontre.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler de l'expérience du Canada en rapport avec les internats - ou les pensionnats indiens comme nous les appelons. Nous sommes ici pour façonner l'image que nous désirons projeter de nous-mêmes, comme individus, comme collectivités, comme cultures et comme nations. Nous allons également parler du rôle que peut jouer la communauté internationale pour nous aider à atteindre cet objectif face aux enjeux à relever.

Les commissions de vérité à travers le monde ont connu le succès à divers degrés au cours de nombreuses années. Ces commissions ont été mises sur pied d'abord et avant tout pour corriger des actions ou des politiques de

gouvernements qui avaient causé d'immenses torts à leur population et parce qu'il fallait qu'ils prennent acte de tels préjudices et y apporter des correctifs.

Le Canada a vécu de tels préjudices qui ont perduré pendant plus de 150 ans. Au cours de cette période de temps, le Canada a mis en oeuvre une politique raciste axée sur l'assimilation à l'endroit des peuples autochtones par l'entremise des pensionnats indiens. La croyance voulait alors que les peuples autochtones soient des peuples inférieurs et non civilisés et qu'avec l'aide des organismes religieux (les Églises), on pourrait les convertir au christianisme et donc les civiliser et les rendre égaux.

Le gouvernement canadien a déclaré assez tôt au cours du processus que sa politique permettrait d'assimiler les Autochtones qui cesseraient d'exister comme peuples en moins d'un siècle.

Le gouvernement a ciblé les enfants, c'est-à-dire les personnes les plus vulnérables. Les écoles sont devenues le mécanisme qui a permis au gouvernement de mettre ce processus en application. La pensée de l'époque était de « tuer l'Indien au sein de l'enfant » afin d'éteindre, dans l'espace de quelques générations, la culture, les croyances, les langues et les identités autochtones distinctes.

Pendant environ sept générations, tous les enfants autochtones, à quelques exceptions près au Canada, ont été inscrits dans les pensionnats indiens. Ils

étaient isolés de leur famille, de leur tribu et de leur communauté et contraints à demeurer dans ces établissements d'assimilation.

Bien que les résultats n'étaient pas intentionnels, ils ont été catastrophiques. Nous le constatons tout d'abord dans la perte des langues ainsi que des croyances traditionnelles autochtones. Nous le constatons plus tragiquement dans la perte des compétences parentales et, ironiquement, dans de piètres résultats scolaires inacceptables. Nous sommes témoins du désespoir qui mène à des taux de suicide gonflés, à de la violence familiale, à de la toxicomanie, à des taux élevés d'incarcération, à l'influence des gangs de rue, aux retraits d'enfants du foyer familial pour leur protection, au sans-abrisme, à la pauvreté et à l'éclatement des familles.

Pourtant, même si le gouvernement a réussi un tel dégât non intentionnel, il a échoué dans l'atteinte des résultats visés. Les Autochtones ne se sont jamais assimilés.

Avant même la fermeture du dernier pensionnat indien au milieu des années 90, on a pu clairement observer un résultat très important.

La politique avait échoué. La culture, les traditions et les langues autochtones ont subsisté; elles avaient été endommagées et, dans certains cas, gravement; mais elles sont bel et bien vivantes.

Malgré tout ce qu'ils ont vécu, les parents et les collectivités autochtones avaient résisté du mieux qu'ils avaient pu à la politique d'assimilation et aux lois qui la mettaient en application. Pour combattre cette résistance, le Canada avait adopté des lois qui refusaient aux Autochtones le droit de vote afin que ces derniers ne puissent pas influencer les législateurs et les lois qu'ils présentaient. Le Canada a créé un système de laissez-passer pour les limiter dans leurs mouvements; il a rendu leurs cérémonies traditionnelles illégales; il leur a interdit de se regrouper afin de les empêcher d'organiser des protestations et il a rendu illégal leur droit de lever des fonds pour embaucher des avocats en vue d'intenter des poursuites judiciaires.

Avant la mise en place des pensionnats indiens, les collectivités et les parents autochtones avaient accueilli les Européens au Canada et avaient partagé les cadeaux naturels du pays avec eux.

Les Autochtones reconnaissaient que les Européens avaient beaucoup de choses à offrir comme l'éducation, les belles manières et l'alphabétisation. Ils voulaient que leurs enfants acquièrent ces habiletés et connaissances. Dans l'Ouest du Canada, on a signé des traités selon lesquels on devait fournir des écoles.

Mais la mise en oeuvre par le gouvernement « de la clause écoles » a coûté un terrible prix. Les enfants ont été enlevés de force et inscrits dans des écoles (pensionnats) loin des réserves alors que le gouvernement avait promis

qu'elles seraient établies sur place. Dans de nombreux cas, les élèves autochtones étaient terriblement maltraités. Des centaines, sinon des milliers d'entre eux sont décédés dans les pensionnats. Les parents n'étaient pas informés de l'ampleur des mauvais traitements qu'on faisait subir à leurs enfants. On décourageait les parents de rendre visite à leurs enfants dans les pensionnats, et en plusieurs endroits, les visites n'étaient pas permises. Les élèves autochtones n'avaient comme compagnes constantes que la solitude et la crainte.

À la lumière d'échecs croissants et à l'aube d'une ère de conscientisation à ce que devraient ressembler les droits humains de l'après seconde guerre mondiale, le Canada a graduellement rétabli les droits humains fondamentaux à l'endroit des Autochtones. Le système de laissez-passer, les interdictions sur la tenue des cérémonies, le refus de l'accès aux tribunaux, le refus du droit de vote, tous ont disparu. À compter des années 70, l'ère des pensionnats indiens a lentement pris fin avec la fermeture du dernier pensionnat indien en 1996. Mais un tort inouï avait été fait et les survivants qui avaient subi des torts et des préjudices ont demandé réparation par l'entremise d'un système judiciaire canadien de plus en plus éclairé.

Le Canada et les Églises ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Certains individus ont été poursuivis en justice pour leurs crimes et, dans certains cas, finalement tenus responsables. Mais il fut bientôt évident qu'une solution par l'entremise des tribunaux serait trop longue, trop dispendieuse, et porterait

indûment préjudice aux anciens élèves, dont plusieurs qui étaient assez âgés. En 2007, les survivants, le gouvernement et les organismes religieux ont négocié un règlement approuvé par les tribunaux plutôt que de continuer à intenter des poursuites devant les tribunaux.

La Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVRC) faisait partie des modalités et conditions de ce règlement. La Convention de règlement en a assuré la création. La Commission existe parce que les survivants la désiraient. Ils ont convenu de mettre de côté 60 millions de dollars de leur fonds d'indemnisation pour les fins de la Commission. La Commission existe grâce au montant convenu par les survivants.

Contrairement à d'autres commissions, celle-ci n'est pas une solution imposée par le gouvernement.

La CVRC rend des comptes aux tribunaux et aux parties signataires de la Convention.

La CVRC n'a pas le mandat de jeter le blâme sur quiconque ou de décider de la culpabilité de qui que ce soit. Nous ne pouvons contraindre qui que ce soit à témoigner ni ne pouvons accorder d'immunité. Nous ne prenons pas de décision à l'égard des indemnisations. D'autres instances s'occupent de ces questions.

Nous sommes ici pour décider de notre avenir en tant que nation. Notre première obligation est de vous faire connaître la vraie histoire et l'histoire complète des pensionnats indiens.

L'historique des pensionnats indiens est probablement la dimension la moins connue de l'histoire canadienne. Elle n'est pas enseignée dans nos écoles. Elle n'est commémorée nulle part dans notre pays ou dans notre capitale nationale. Les 150 ans d'histoire des pensionnats indiens n'ont pas été intégrés à notre mémoire nationale. Cette expérience a été ignorée ou, pire encore, rejetée.

Ce que la plupart des Canadiens connaissent cependant, c'est le legs actuel, c'est-à-dire que les peuples autochtones au Canada ne jouissent pas du même niveau de vie que celui dont jouissent la majorité des Canadiens. Ces derniers tombent facilement dans le piège d'attribuer le blâme aux peuples autochtones pour leurs conditions de vie et d'omettre de répondre adéquatement à leurs problèmes. Ce blâme conduit inévitablement à un manque de respect. Mais ce manque de respect provient également des nombreuses générations de politique publique fondée sur la notion que les Canadiens d'origine européenne et de race blanche étaient supérieurs, un point de vue appuyé par les lois et enseigné dans les écoles fréquentées tant par les élèves autochtones que non autochtones.

Les citoyens canadiens ordinaires constatent le dysfonctionnement des collectivités autochtones, mais n'ont aucune idée comment cela s'est produit, ce qui en a été la cause ou comment le gouvernement a contribué à cette réalité par l'entremise de sa politique sur les pensionnats indiens. Ils ne réalisent pas que tout comme les enfants autochtones ont appris qu'ils étaient inférieurs, les enfants non autochtones ont appris la même chose. Ils ne réalisent pas que pour l'enfant non autochtone, cet enseignement a eu un aspect insidieux - soit de renforcer une fausse croyance en sa propre supériorité. Cela doit également être rectifié. Ainsi, la plupart des Canadiens ne se rendent pas compte du fait que pour qu'il y ait une véritable réconciliation, ils doivent faire partie de la solution.

L'enseignement livré par les pensionnats indiens a été l'outil d'assimilation. C'est l'enseignement qui a contribué à perpétuer la situation que nous constatons aujourd'hui pour les peuples autochtones du Canada.

À la CVRC, nous croyons que l'enseignement sera de nouveau l'outil qui permettra le mieux d'apporter des solutions à cet effet, car l'enseignement créera le savoir et du savoir émanera la compréhension. De la compréhension émanera le respect, à la fois le respect de soi pour les peuples autochtones et le respect mutuel pour tous.

Nous sommes déterminés à raconter notre histoire à l'ensemble des Canadiens et aux peuples du monde. Nous le ferons en recueillant et en

révélant les expériences de ceux qui ont fréquenté les pensionnats indiens, de ceux qui ont travaillé dans les pensionnats indiens ou de ceux qui ont joué un rôle quelconque dans l'exploitation des pensionnats indiens.

Par l'entremise de notre Commission, nous recueillerons les déclarations de tous les individus et leurs enfants qui désirent nous raconter l'impact que cette expérience a eu sur eux. Et nous allons rendre ces renseignements accessibles à tous.

Cette histoire est quelque chose que nous devons tous enseigner à nos enfants et petits-enfants. Cette histoire doit être racontée dans les salles de classe à travers le pays. Nous présentons ces demandes afin que, dans quelques générations, la perturbation, le dysfonctionnement et le manque de respect puissent céder la place à des relations fondées sur le respect mutuel entre Canadiens autochtones et Canadiens non autochtones.

Mais il y a un aspect du respect qui est d'importance fondamentale. À la Commission, nous savons à quel point les survivants intergénérationnels, les enfants et les petits-enfants actuels des survivants ont soif de savoir plus que le simple pourquoi. Nous savons qu'ils ont également soif d'acquérir un sens approprié d'eux-mêmes. La nécessité d'aider les générations actuelles et futures des jeunes Autochtones à trouver leur place et leur mission dans la revitalisation culturelle et linguistique est assez évidente. Les enfants autochtones sont beaucoup plus que la couleur de leur peau, ils sont les

produits de leur collectivité et ils ont le droit de savoir ce qu'est cette collectivité.

Ils ont le droit de savoir d'où ils viennent, où ils vont, pourquoi ils sont ici et qui ils sont. Les réponses à ces questions vitales ne se trouvent pas dans les livres. On les trouve dans l'expérience de la relation avec la famille et avec les amis, et dans les enseignements de la collectivité à laquelle la personne sent qu'elle appartient. Dans l'ensemble, les jeunes non autochtones possèdent ces réponses, mais pas les jeunes autochtones. Nous constatons donc que, pour qu'il y ait respect mutuel, chez les jeunes autochtones, il doit également y avoir un processus qui les aidera à atteindre l'estime d'eux-mêmes. C'est un aspect du volet de la réconciliation de notre mandat que nous prenons très au sérieux.

Notre travail ne fait que commencer. Dans quelques semaines, nous allons nous réunir lors de notre première rencontre nationale avec les survivants des pensionnats indiens et autres qui nous fourniront des déclarations. Un grand nombre de ces personnes parleront des expériences qu'ils ont vécues pour la première fois. Les autres Canadiens seront invités à venir écouter et à dire ce qu'ils doivent dire également.

La communauté internationale a quelque chose à contribuer à ce processus. Nous vous invitons tous à vous joindre à nous et à être témoins de nos activités. Nous aimerions également proposer que l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones parraine d'ici aux deux

prochaines années une table ronde internationale sur les commissions de vérité, table ronde qui sera dirigée par la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Lors de cette table ronde, nous proposons de discuter de la façon dont les commissions de vérité devraient exercer leur influence sur la vie des peuples autochtones du monde. Nous proposons également de discuter comment les commissions de vérité ont contribué à l'avancement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous terminerons en notant que les choses changent radicalement. Nous signalons et prenons acte de l'annonce de la semaine dernière par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande à l'effet qu'il adoptera la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous signalons et prenons acte de la déclaration du représentant des États-Unis exprimant la volonté de ce pays de revoir son opposition à la Déclaration et ce faisant, de consulter ses peuples autochtones.

Nous signalons et prenons acte du fait qu'au début de la session parlementaire en cours, le gouvernement du Canada a précisé à l'égard de la Déclaration qu'il « *prendra des mesures en vue d'appuyer ce document aspiratoire dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada* ». Nous sommes ravis de cette déclaration d'intention et attendons avec impatience le jour où elle sera mise en oeuvre.

La CVRC encourage la création d'une « Décennie internationale de la réconciliation » et invite les membres de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones à appuyer cette initiative. Une année pour réconcilier ces choses du passé ne suffit pas. Cinq ans ne suffisent pas. Une décennie n'est qu'un début.

Enfin, le rapporteur spécial sur l'état des questions autochtones peut compter sur notre coopération pour tous les travaux de notre Commission que l'ONU désire examiner au sein du Canada.

Nous nous réjouissons à l'avance, mes collègues commissaires et moi-même, de poursuivre nos consultations avec vous dans les jours à venir.

Vous êtes tous invités à demeurer dans cette pièce suite à cette allocution alors que nous tiendrons une discussion parallèle en plus amples détails sur les travaux de notre Commission. Merci.